



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 2504

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les nombreuses violations des droits de l'homme commises au Tchad ou les nombreuses violations des droits de l'homme commises au Tchad ou les populations subissent quotidiennement arrestation, torture et emprisonnement. La France étant proche de ce pays où elle a des intérêts, il lui demande quelle action le Gouvernement envisage de mener pour proposer des garanties contre de tels agissements et pour la restauration des droits de l'homme et de la démocratie.

Texte de la réponse

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des droits de l'homme au Tchad qui est effectivement préoccupante. Dans un passé tout récent, des exactions ont été commises par des éléments armés contre des populations civiles. Les exactions de certains membres de la garde républicaine dans le Logone oriental, au Sud du pays, en avril, le massacre de Chokoyam au début du mois d'août sont malheureusement présents dans toutes les mémoires. La France a dénoncé ces atrocités avec la plus grande fermeté. En effet, elle tient le respect des droits de l'homme pour une priorité de sa politique étrangère et ne manque donc pas de réagir chaque fois que des violations des droits de l'homme sont portées à sa connaissance. C'est pourquoi la France multiplie ses interventions auprès des responsables tchadiens pour prôner le retour à la paix au sein de la population afin que le Tchad puisse devenir un État démocratique et moderne qui se consacre à son développement.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2504

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1670

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4235